DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-269
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière :
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Sous matière :
FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

OBJET : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DE LEURS COMPOSITIONS SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 21 OCTOBRE 2026

AFFICHAGE EN DATE DU : 21 OCTOBRE 2026

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 10 NOV. 2026

Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 octobre 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier, BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne, KICHKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, VIALARET Max, ESCAFRE Élisabeth, GIRY Christophe, DE ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste, CADEL Fabien, DERKAOUI Kalvin, MEIRONE Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
RATABOUIL Michel donne pouvoir à GIRAL Hélène,
SÉMAT Gérard donne pouvoir à DE ALMEIDA Marie,
LAMMOGLIA Éric donne pouvoir à GUIRAUD Philippe,
PERLES Bruno donne pouvoir à RATABOUIL Jacqueline,
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GIRY Christophe,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Secrétaire : BARBAUD Fabienne.

Envoyé en préfecture le 08/11/2026
Reçu en préfecture le 08/11/2026
Publié le 10 NOV. 2026
ID : 011-211100763-20261030-DB2026269-DE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2026-77 en date du 02 avril 2026, portant création de six commissions municipales permanentes et désignation de leurs membres.

Monsieur le Maire indique que, suite à la démission de Madame Sandrine FERNANDEZ, Conseillère Municipale, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales dans lesquelles elle siégeait.

Concernant le remplacement de Madame Sandrine FERNANDEZ, les commissions concernées par un nécessaire remplacement sont donc les suivantes :
- « Culture, Sports, Patrimoine, Vie associative, Animations »
- « Education, Enfance, Jeunesse, Sécurité, Démocratie locale, Coopérations inter-communales, jumelage, Devoir de mémoire, Nouvelles technologies »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir faire acte de candidature, pour les commissions municipales « Culture, Sports, Patrimoine, Vie associative, Animations » et « Education, Enfance, Jeunesse, Sécurité, Démocratie

locale, Coopérations intercommunales, jumelage, Devoir de mémoire, Nouvelles technologies » :

- M. Pierre MEIRONE

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTE la candidature de Monsieur Pierre MEIRONE afin de remplacer Madame Sandrine FERNANDEZ dans les commissions citées ci-dessus ;

En conséquence, les commissions municipales recomposées sont les suivantes :

Commission municipale permanente - « Culture, Sports, Patrimoine, Vie associative, Animations » :

Monsieur le Maire, Président :
1 Mme Préscillia GRANIER
2 Mme Hélène GIRAL
3 Mme Sabine CHABERT
4 Mme Maëva CHANCROGNE
5 Mme Audrey GAÏANI
6 Mme Afaf PERRIN
7 M. Patrick FREUDENREICH
8 Mme Fabienne BARBAUD
9 M. Christophe GIRY
10 M. Pierre MEIRONE en remplacement de Madame Sandrine FERNANDEZ
11 M. Kalvin DERKAOUI

Commission municipale permanente - « Education, Enfance, Jeunesse, Sécurité, Démocratie locale, Coopérations intercommunales, jumelage, Devoir de mémoire, Nouvelles technologies » :

Monsieur le Maire, Président
1 Mme Hélène GIRAL
2 M. Bruno PERLES
3 Mme Audrey GAÏANI
4 Mme Gladys KICHKOFF
5 Mme Afaf PERRIN
6 Mme Melker GHROUS
7 M. Patrick FREUDENREICH
8 Mme Élisabeth ESCAFRE
9 Mme Sabine CHABERT
10 M. Pierre MEIRONE en remplacement de Madame Sandrine FERNANDEZ
11 M. Jean-Baptiste MOUTON

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 09 NOV. 2026
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le 09 NOV. 2026
Par publication le : 10 NOV. 2026
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 30 Octobre 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER